Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D123-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	24	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, COTTY Sandra à CRAS Sandrine, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, LE SCORNET Georgette à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Thierry, WESTER Alain à de GUERDAVID Jean-Michel

Absent excusé : LAURENCIN Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D123 – Cabinet médical – renouvellement du bail

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juin 2020 l'autorisant à signer un bail un bail professionnel d'une durée de 6 ans avec les médecins généralistes suite à leur installation au sein de la maison de santé.

Celui-ci arrivant à échéance le 12 juillet 2026, une discussion a été engagée avec les docteurs LE SAOUT Marine et REALE Marine.

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'accepter le renouvellement du bail avec les docteurs LE SAOUT Marine et REALE Marine pour une durée de 6 années à compter du 13 juillet 2026,*
- *De fixer le montant du loyer à 420,63 € HT mensuels par cabinet,*
- *De décider de réviser annuellement le montant du loyer en fonction de l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) et de plafonner cette révision à 2 % par an,*
- *De faire supporter aux médecins la quote-part des charges leur incombant par la perception de provisions mensuelles. Un état récapitulatif annuel sera établi à la fin de chaque année civile,*
- *D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel et tous les documents s'y rapportant, frais à la charge des preneurs.*

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D123-DE

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 26/06/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent